

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFÉDÉRE
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONEZ-NOUS
Coopérative : 141-95 et 157-32
Syndicat : 327-91
Bulletin : 327-91

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6 015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense,
350.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.

PUBLICITÉ LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin - NANTES - (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-58 et 124-10
EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs - PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Un brin de causerie



L'est contume de dire que les voyages forment la jeunesse. Mais y'avant point, ah, que les jeunes à voyager. Tout l'monde avant la bougeotte, le goût des changements d'air, des grandes aventures. Que voulez-vous, c'est le siècle des grandes vitesses, des locomotions rapides et confortables. Y'avant juste qu'à ouvrir son porte-monnaie... le seul effort qui coûte !

A part ça, tout nous invite à la valse — la valse des kilomètres. Avez-vous point vu c't'invitation dans vot' journal : « L'Exposition de New-York est ouverte. Allez la visiter ». Pardi, y'avant que la mer à traverser et l'Atlantique à c't'heure se franchit en quelques tours de cadran ou d'hélices. Dampius les « Normandie » les « Queen Mary » et les rubans bleus, c'te traversée de l'Océan étant devenue une bagatelle. Presque comme si qu'on traversait la Loire à Trentemoult. Et quaque ça sera quand les aérobusseront de Nantes à New-York, aller et retour dans la même journée. A peine le temps d'avaler un café-crème ou de lire son feuilleton. On verra à Santiago, à Changai ou à Tombouctou en quelques heures d'horloge, les déserts deviendront un centre de rendez-vous et les nègres en resteront choqués... à la vue de nos élégantes tombant du ciel comme des libellules.

En attendant ce grandes virées aux quatre coins de la planète, la S.N.C.F. (qui suit son p'tit bonhomme de chemin de fer) nous invite à passer de « Joyeux Week-End ». Comme de juste, le gens des villes allant vers la campagne, la montagne ou la mer; ceusses des champs allant vers les grandes villes ou la capitale. C'est le changement qu'est salutaire, qui profite à tout l'monde. Y compris les chemins de fer.

Tout avant été installé et mis en route pour accueillir les voyageurs. Et empêcher qu'il meurent de soif. Jusqu'à les hôtels de grand tourisme qui venant d'être réaménagés et homologués en quatre catégories : « luxe, grand tourisme, tourisme moyen, tourisme économique et familial ». Pour les reconnaître, ces hôtels mettront à leur porte des pancartes avec des étoiles. Pus qui aura d'étoiles, pus que la maison sera hupée... et la note... salée. En somme y aura des grades comme pour les généraux. Ou ben des étoiles comme su les bouteilles de cognac. Trois ou quatre étoiles pour les touristes au pèse. Une seule étoile pour les « Français moyens ». Et rendu tout pour les putois — qui coucheront à la belle étoile !

C'étant encore le mode de tourisme le plus économique et le plus hygiénique. Mais c'est point c'te clientèle là qu'il ira visiter l'Exposition de New-York, ni qu'empruntera le Transibérien... A quoi bon aller de l'autre côté du globe, quand c'est qu'on est encore mieux chez nous ?

maître jeannot

LISEZ et RÉPANDEZ

BULLETIN
DES AGRICULTEURS

VIEUX journal
JEUNE formule

55 ans d'expérience

55 ans de défense agricole

55 ans d'informations

SERVIR ! DÉFENDRE ! INSTRUIRE !
TOUJOURS en TÊTE du PROGRÈS

LES DEUX FRANCE

Un coup d'œil sur la France au travail amène tout observateur impartial à deux constatations :

D'un côté, on voit les activités industrielles concentrées animées d'une vitalité nouvelle. Naguère, théâtre des luttes sociales, voici nos grandes industries poussées par les Pouvoirs publics, soucieux de la défense nationale, à multiplier leur potentiel de production. Ayant « absorbé » la nouvelle charge des salaires élevés et des loix sociales (« absorbé », avec quel aisance, au dépens de la collectivité nationale), la grande industrie a daigné prêter son concours au Gouvernement pour la mise du pays en état de défense. Patronat et Salariat ont accordé leurs efforts, depuis quelques mois, pour élever le niveau de production à la mesure des besoins de la Nation armée. Ces besoins en avions, automobiles, mitrailleuses, canons, munitions et aussi en chaussures, vêtements, charbon, etc., etc., ont été chiffrés de façon précise. Le rythme, mathématique et certain, de la production industrielle a été accru : il ne dépend que de la volonté des hommes, du mouvement donné à la machine et de l'effort que consent le pays pour payer, et bien payer, le tout.

A cet égard, la France, amoureuse de sa civilisation et de sa liberté, ne croit jamais payer trop cher ces biens suprêmes.

A condition cependant de ne pas sacrifier, dans l'organisation de sa défense, la civilisation et la liberté au nom desquelles la nation est invitée à s'armer.

Il est bien d'accroître le rendement industriel. Il est indispensable de forger des armes en quantité suffisante, de chauffer, d'habiller la population en temps de guerre. Personne ne le conteste. Mais s'il fallait que le Gouvernement dressât le bilan des besoins du pays et fit faire à l'industrie les accroissements de production qu'on sait, il faut cesser de sacrifier à l'industrie, profane de la préparation à la guerre, le reste de la nation, la paysannerie, l'artisanat, les classes moyennes, qui paient fatalement la préparation à la guerre d'une perte de vitalité, et la guerre, d'une perte de sang.

Car, si y a la France industrielle qui retient en ce moment les préoccupations et les soins exclusifs de nos ministères, il y a aussi l'autre France, celle des paysans.

Nous ne nions pas la nécessité absolue de la préparation industrielle à l'état éventuel de guerre. Mais nous affirmons la nécessité non moins absolue — et qu'on oublie — de la préparation paysanne à une vitalité plus grande pour le cas de guerre, comme pour le cas de paix.

Exsangue, anémisée, aux trois-quarts ruinée, privée d'une part chaque année croissante de ses effectifs, la paysannerie sera bientôt hors d'état de remplir le rôle que lui assignent sans souci et sans connaissance de ses possibilités décroissantes, les responsables du pays.

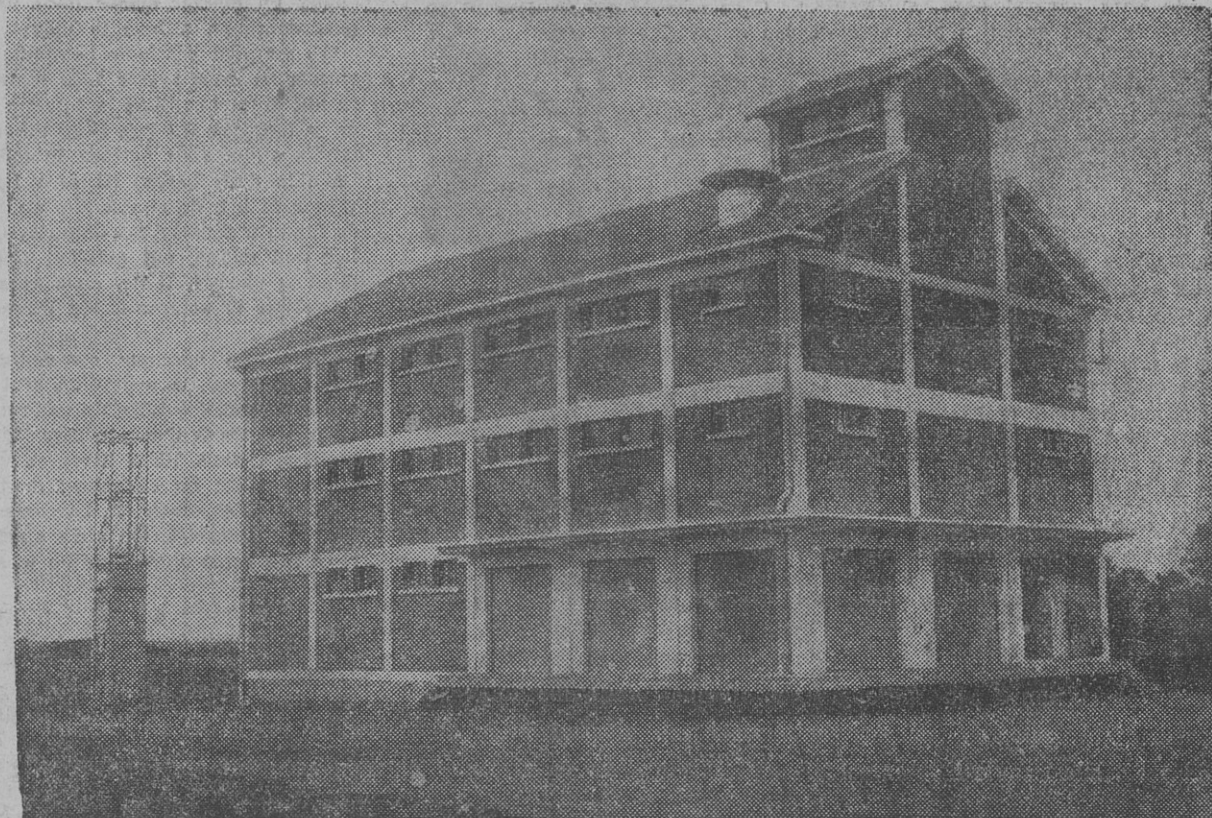
Au moment où l'on dépense sans compter pour l'industrie, au moment où l'on se félicite du relèvement des indices de production (il faut ajouter « industrielle », car nos ministres ne parlent que de celle-là), au moment où tout est calculé pour parer aux besoins de la nation en produits manufacturés, on constate que l'on continue à pratiquer une politique de bas prix agricoles, que le ministère de l'Agriculture laisse sans solution les questions sociales paysannes, que l'exode rural s'accroît follement, que l'on en reste à des conceptions rudimentaires et périlleuses quant à la production dans les régions de petite culture des produits alimentaires et des matières premières nécessaires à l'industrie.

Et pourtant, en faisant appel à la paysannerie, à ses possibilités de développement et de production, comme on a fait appel à l'industrie, on reviendrait à la France Agricole, la France de nos provinces, la France de la civilisation et de la liberté.

Je sais bien qu'il y a, chez nous, ceux que le développement industriel rend aveugles et qui abandonneraient volontiers la terre de France et l'activité agricole, jugées rétrogrades, à des immigrants étrangers. Mais il y a aussi ceux qui ne veulent pas que l'ingénierie à faire deux France, ceux qui, comme nous, veulent une seule grande France.

J. Boulange,
Président de l'U. N. S. A.

NOTRE NOUVEAU SILO DE BLÉ DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU...



...dont la bénédiction et l'inauguration officielle auront lieu dimanche 25 juin, à 15 h. 30 (légal). Que tous nos adhérents et coopérateurs de la région s'y donnent rendez-vous.

Quand la Chambre d'Agriculture se réunit...

ELECTION DU BUREAU

Conformément à la législation en vigueur, la Chambre d'Agriculture a procédé, dès l'ouverture de sa Session, au renouvellement de son Bureau. Ont été élus :

Président : M. Raymond Lereuvre.
Vice-présidents : MM. de Cambran et Baranger.
Secrétaires : MM. de Sesmaisons et Le Gouvello.

MARCHE DES CÉRÉALES SECONDAIRES

Ce marché traverse actuellement une crise aiguë que menace d'aggraver encore l'arrivée d'une récolte d'orge extraordinaire abondante en Afrique du Nord, conséquence de conditions météorologiques très favorables ; alors que dans la Métropole les perspectives laissent prévoir une récolte également exceptionnelle par suite de l'extension des céréales secondaires de printemps, en remplacement des blés gélés.

Même situation pour les avoines. Pour éviter l'effondrement du marché, la Chambre d'Agriculture a jugé indispensable de demander aux Pouvoirs Publics :

1. Perception d'une taxe de 15 fr. sur toutes les céréales secondaires importées en France et en Algérie, provenant de l'Etranger, des Colonies, des Pays de Protectorat et des territoires sous mandat.

2. Le produit de cette taxe servirait à faciliter l'exportation sur l'étranger des excédents de nos récoltes.

3. Constitution pour la Défense Nationale immédiate d'un stock de sécurité dans la métropole et en Algérie.

4. Reexportation, à la charge de la collectivité, des maïs que nous allons recevoir des pays daniubiens : importations organisées pour des raisons d'intérêt national mais que notre marché érosé ne peut absorber, et dont il ne peut faire les frais.

5. Aide financière à la Tunisie et au Maroc pour stocker ou exporter la plus forte partie de leurs excédents de céréales en réduction de leurs importations sur le marché franco-algérien.

POLITIQUE DE LA NATALITÉ

RÉPRESSION DE L'AVORTEMENT

A la demande de M. le Président du Conseil, le Haut Comité de la Population travaille à mettre au point une série de textes constituant dans leur ensemble la base d'une politique générale de la natalité.

M. le Ministre des Finances a fait savoir au Haut Comité qu'il dispose à accueillir favorablement les demandes de crédits intéressant à la Natalité, il lui semblait néanmoins illogique d'imposer de nouveaux sacrifices aux contribuables, tant que des mesures efficaces n'auraient pas été prises contre les criminels qui continuent à décimer la Natalité française.

Pour 600.000 naissances, en France, on compte au moins 400.000 avortements. Il suffirait d'en supprimer le huitième.

me pour gagner 50.000 naissances et faire disparaître notre excédent de décès ; d'en supprimer le quart pour gagner 100.000 naissances et rendre à la France une vitalité normale.

Alors que le « maintien de l'état de choses actuel entraînerait à bref délai le déclin numérique de la population française, lequel s'ajouterait au vieillissement progressif actuellement en cours et déjà préoccupant par lui-même. »

La Chambre d'Agriculture se ralliant unanimement à ces hautes considérations a adopté le texte du vœu établi par la Chambre de commerce de Lyon tendant à compléter et modifier la législation actuelle par une série de mesures expéditives pour démasquer, poursuivre et condamner sévèrement les criminels, spécialistes de l'avortement.

SITUATION DES RESERVISTES AGRICOLES MOBILISÉS

La Chambre d'Agriculture s'est préoccupée de la situation particulièrement pénible des Agriculteurs et artisans ruraux mobilisés, qui sont chefs d'entreprise ou collaborateurs

principaux, sinon exclusifs, des chefs d'exploitations.

La période toute proche des grands travaux : foin, moisson, battages, vendanges, va rendre leur présence plus nécessaire à la Terre et souvent indispensable à la bonne marche des exploitations. Certaines sont des maintenanant — du fait de leur absence — menacées de disparition.

La Chambre demande donc à M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre :

— Que les chefs d'exploitation soient plus mobilisés en période de tension diplomatique, mais seulement en cas de mobilisation générale.

— Que des permissions de 15 jours au moins soient accordées pendant les grands travaux aux Agriculteurs et Viticulteurs mobilisés, à l'instar de ce qui est fait pour les soldats du Contingent.

Enfin, qu'en contre-partie du préjudice certain causé par leur absence, un nouvel effort infiniment plus substantiel soit fait par les Pouvoirs Publics en ce qui concerne l'octroi et le taux des allocations militaires accordées aux Agriculteurs soustiens de famille mobilisés.

L'extension des allocations familiales aux exploitants

Qu'attend M. Queuille pour la réaliser ?

L'extension des allocations familiales aux exploitants est en bonne voie. Elle devrait être réalisée depuis longtemps. Nous espérons qu'elle le sera d'ici peu, car, malgré des oppositions ouvertes ou dissimulées, les partisans de cette réforme sociale sont de plus en plus pressants.

Sont partisans, à l'heure actuelle, de l'extension des allocations professionnelles aux exploitants :

1. Le monde paysan à l'unanimité.

2. Le syndicalisme paysan dans sa totalité.

3. La mutualité agricole dans sa totalité.

4. Toutes les organisations de défense de la famille et de la natalité et notamment leurs représentants au haut comité de la population.

5. La plupart des parlementaires appartenant aux groupes non marxistes de la Chambre, et notamment tous les signataires de la proposition de loi Gousset.

Cette énumération est tellement écrasante qu'il est bien évident que si la volonté désintéressée et l'activité de leurs mandataires suffisaient à faire les lois, les allocations familiales fonctionneraient depuis longtemps. Malheureusement, nul n'ignore qu'une démagogie virulente appuyée par certains milieux officiels, a pu donner l'impression à certains membres du Gouvernement que l'opinion paysanne n'était pas unanime sur le problème.

Nous regrettons, à cet égard, que M. Queuille qui a pourtant assez d'ex-

périence politique pour ne pas contredire la réalité avec certains articles de journaux ou les informations de tel ou tel fonctionnaire de son Ministère, ait donné parfois l'impression d'être personnellement en désaccord avec les ruraux, qu'il représente pourtant au sein du Gouvernement. N'a-t-il pas été jusqu'à dire, à la dernière réunion de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture que, de même que les salariés ont des patrons pour leur payer les allocations familiales, de même les agriculteurs ont aussi un patron qui est l'Etat et qui leur paiera un jour ?

Nous ne voulons voir là qu'une boutade, car nous ne pensons pas que les agriculteurs se considèrent comme des fonctionnaires de l'Etat et M. Queuille qui préside, croyons-nous, une importante Fédération de mutualité agricole, sait bien que la profession ne peut pas admettre que les libertés paysannes soient supprimées, ce pour la plus grande satisfaction des marxistes de gauche ou de droite.

Il est certainement très peu fatigant pour l'esprit et éminemment spectaculaire de voir le ministre de l'Agriculture réclamer à son collègue, le ministre des Finances, des dizaines et des centaines de millions pour les allocations familiales agricoles. Les paysans lui en sont certainement très reconnaissants. Mais ils lui seraient beaucoup plus reconnaissants encore d'avoir une attitude réaliste et conforme à leur volonté expresse. Ce qu'ils veulent, en effet, ce sont les ai-

Comme dans le dictionnaire...

La veille des fêtes de la Pentecôte, un quotidien régional, généralement mieux inspiré, publiait un entrefilet intitulé : « Automobilistes, soyez prudents ! »

On pouvait lire : « A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la circulation va être intense. Il ne devrait pas y avoir d'accident si tous les usagers de la route respectaient les principes élémentaires que rappellent ci-dessous les vieux du volant... »

Suivaient de judicieux conseils, et puis en guise de conclusions, la perle que voici : « Enfin, chaque usager, piéton, charretier, cycliste, motocycliste, automobiliste montrera à ses collègues qu'il n'arrive pas d'une campagne lointaine, s'il ne gêne à aucun moment les autres usagers. Une personne civilisée est habituée à se mouvoir en tenant compte de ses voisins et en respectant leur bien-être. »

C'est du meilleur goût, en vérité, et bien conforme à l'admirable définition du dictionnaire : « Le paysan, être rustre et grossier ! »

Voyez-vous ça ! Ce paysan endimanché qui débarque de sa campagne pour singer les parigots en week-end ! Lui ! « une personne civilisée » ! Aïe, aïe ! cela ne prend pas, Gare !, manant ! tu es réperé !

S'entasser comme des mouches dans les villes, y encaisser ses poumons, en attendant trop souvent de les cracher, prêter quatre tiers d'enfant en bon ménage parisien (chiffre officiel 1938), ne plus avoir son coin de terre à soi, où l'on vit pauvre mais fier, nier la vertu du travail redempteur, voilà la civilisation !

Visage éternel de la France, sculpté dans la vieille glèbe de nos incompatibles terroirs, tel t'adoraient nos pères, tel tu demeures à nos yeux extasiés. Mais tu évoques une civilisation à jamais révolue. Celle-ci préfère maintenant le froid béton et ses carcasses de ferraille : elle hante l'asphalte et ses turpitudes. Un chaume, un champ, un clocher égaré dans la verdure du valon sans nom comme sans histoire, c'est un décor d'opérette, rien de plus !

Des personnes civilisées ne sauraient y vivre et y servir utilement leurs semblables.

Et si vous vous aventurez par là, automobilistes, soyez prudents !

J. LE ROY-LADURIE,
Secrétaire Général de l'U.S.N.A.

Nous commençons aujourd'hui la publication de :

LA ROUTE ENSOLEILLÉE

le dernier roman de CLAIRE DU VEUZIT

Nos lectrices et lecteurs se souviennent du « Naufrage de Sylvane » paru récemment en ce Bulletin. Ils liront avec un plaisir accru ce délicieux roman, du même auteur :

LA ROUTE ENSOLEILLÉE

Puisse cette route leur apporter joies et bonheur...

AUJOURD'HUI EN 4^e PAGE



LEGION D'HONNEUR. — Par décret, en date du 29 Mai 1939, la Croix de la Légion d'Honneur a été conférée aux Ecoles nationales vétérinaires.

POUR LES AGRICULTEURS MOBILISÉS. — M. Lamoureux a demandé au Gouvernement que pour assurer les gros travaux d'été, soit étudiée la possibilité d'organiser des relèves ou des congés...

LE PRIX DU PAIN. — M. Alexandre Duval a demandé, pour éviter l'augmentation du prix du pain, que l'exemption de la taxe d'armement, dont bénéficiaient simplement la vente du pain, soit étendue au blé, à l'avoine, au seigle, au sarrasin, au maïs, au riz, à l'orge, à l'avoine, à la farine.

LES 24 HEURES DU MANS. — Rappelons que la fameuse course internationale automobile se disputera, sur le Circuit Permanent de la Sarthe, les 17 et 18 Juin. Cinquante concurrents de six nations y prendront part.

LES FÊTES DU IV^e CENTENAIRE D'OLIVIER DE SERRES sont définitivement fixées au dimanche 9 Juillet, à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), sous la présidence effective de M. Queuille, ministre de l'Agriculture.

LA SITUATION DES CULTURES publiée au J.O. du 25 Mai, fait ressortir pour le blé : 4.727.378 hectares (contre 5.059.380 l'an dernier) soit une réduction appréciable, avec des perspectives moins bonnes qu'en 1938 ; en orge, 799.429 ha. contre 742.510 ; en avoine, 3.241.542 ha. contre 3 millions 284.000...

UN PRIX DE 50.000 FRANCS vient d'être institué par la Chambre d'Agriculture d'Oran pour récompenser l'auteur du meilleur procédé de production économique du jus de raisin. (Inscriptions avant le 31 Juillet).

LA SEINE-ET-MARNE, qui produit près de 100 millions de litres de lait, se classe parmi les départements les plus forts producteurs de lait. Elle compte 271 syndicats laitiers, un par canton. La Fédération de ces syndicats organise la distribution de lait dans les écoles et voudrait étendre partout cette œuvre nationale et sociale.

AU MAROC, la récolte des céréales dont la moisson est proche, s'annonce comme devant être, exceptionnellement abondante : les prévisions sont de : 3.800.000 quintaux en blé tendre (contre une moyenne de 2.284.000) ; 7 à 8 millions de quintaux en blé dur (contre une moyenne de 4.850.000) ; en orge, on prévoit 15 à 20 millions (contre une moyenne de 11 millions et demi)...

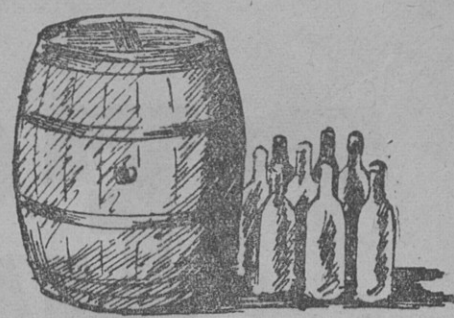
Nos pages spéciales :

Cette semaine :

De la vigne...
au vin



DE LA VIGNE... AU VIN



La taxe sur les appellations d'origine contrôlées

par J. Capus, ancien ministre

Quel est son caractère ?

Les institutions nouvelles qu'a suscitées une nécessité d'organisation ont besoin d'argent. Leurs ressources peuvent avoir trois origines :

1° La subvention, c'est-à-dire le concours de l'Etat au moyen de sommes prises sur l'ensemble des deniers publics ;

2° Des taxes spéciales, auxquelles la loi assigne une destination bien définie. C'est le système le plus répandu ;

3° La cotisation volontaire d'une profession qui, en vertu d'une loi, est perçue par l'Etat et gérée par cette profession.

Il ne saurait être question d'enlever à l'Etat le droit de contrôle sur la gestion des ressources perçues au profit de ces organismes, quelle que soit l'origine de ces fonds. Mais ce contrôle doit s'exercer seulement sur la probité et la régularité de la gestion, et ne provoquer aucune gêne dans la marche des services.

Je voudrais m'en tenir, aujourd'hui, à un seul des cas que je viens d'énumérer : celui de la cotisation versée par une catégorie professionnelle au profit de l'organisme qui la représente.

Tel est le cas de la taxe de deux francs versée par les producteurs de vins d'appellation d'origine contrôlée, et dont le Comité national des appellations d'origine a la gestion, en vertu du décret-loi du 30 juillet 1935.

Il est bon de rappeler comment cette taxe a été instituée.

Pendant plusieurs années, à la suite de décisions unanimes de la section des grands crus de la Fédération nationale des syndicats viticoles de France et d'une campagne menée par quelques personnalités dans le monde viticole, les associations représentant les vins fins demandèrent elles-mêmes qu'une taxe fut instituée pour permettre aux syndicats de jouer le rôle qui leur est dévolu par la loi : défense de leurs intérêts professionnels, protection des appellations d'origine contre les fraudes en France et à l'étranger, propagande en faveur de ces appellations.

Ces associations entendaient bien avoir la gestion des sommes produites par cette taxe ; elles demandaient simplement à l'Etat le quart de cette taxe.

Ce sont là des faits que personne ne saurait nier, qu'il est utile de rappeler publiquement. Jamais les Pouvoirs publics n'ont songé à imposer une taxe d'ordre fiscal aux associations viticoles représentant les vins fins, dont la situation critique n'est que trop connue. Jamais le Parlement n'aurait voté.

Je rappelle, d'ailleurs, qu'au mois de février 1925, la loi de finances prévoyait une taxe de 5 francs par hectolitre sur les vins d'appellations d'origine. Trois parlementaires, dont moi-même, la firent échouer. Le Parlement n'entendait donc pas instituer une taxe de caractère fiscal sur les vins fins.

Le revenu de la taxe actuelle de 2 francs a été compris dès le début dans le budget, bien avant le décret-loi du 20 mars 1939, mais elle n'en prend pas pour cela un caractère fiscal. L'application de ce système n'a fait d'ailleurs qu'en montrer les inconvénients, que je ne veux pas exposer aujourd'hui.

C'est simplement pour la commodité de la perception et du versement au Comité national qu'on en fait figurer le revenu dans le budget sous le nom de subvention ; mais il n'en est en aucune façon le caractère.

Une subvention est une faveur précaire, qui peut n'être que temporaire, prise sur l'ensemble des deniers publics. On ne saurait admettre qu'un organisme vive uniquement de subventions.

Le ministère des finances a donné lui-même un argument en faveur du caractère de cotisation de cette taxe en instituant la thèse dite de la double appellation. On sait que, dans cette façon d'interpréter le décret-loi du 30 juillet 1935, il peut coexister dans chaque région de vins fins deux appellations du même nom : une appellation libre, qui n'est soumise à aucune règle et à aucune taxe, et l'appellation dite « contrôlée », qui est réglementée par décret et donne lieu à la taxe de deux francs, la paye donc qui veut. Elle a ainsi non pas le caractère d'un impôt, mais celui d'une contribution volontaire au profit d'une certaine œuvre : la protection des appellations d'origine.

Cette manière de faire figurer dans le budget le revenu de la taxe de deux francs n'est pas sans danger ; il n'est pas possible de rappeler chaque année aux parlementaires, aux journalistes, aux divers représentants de l'opinion publique qui lisent le budget, l'origine de cette taxe. On finira peu à peu par l'oublier. Tel parlementaire peut être amené à en critiquer le montant et à en proposer la réduction.

N'oublions pas que le budget d'une année commence à s'établir six mois avant le début de cette année.

Comment peut-on savoir, un an et demi à l'avance, quelle sera la quantité de la récolte et, par suite, le revenu de cette taxe ? Il faudra des artifices financiers, pour faire cadrer la subvention avec la réalité.

On veut de la clarté et de la loyauté dans le budget. Est-ce donc de la clarté et de la loyauté d'appeler subvention ce qui n'est pas une subvention, de laisser croire à l'opinion publique, par ce terme, que les producteurs de vins fins bénéficient des faveurs de l'Etat grâce à une contribution perçue sur l'ensemble des contribuables ?

Les producteurs de vins fins ont donné un rare exemple de discipline professionnelle en s'astreignant, dans les conditions critiques qu'ils traversent, au versement d'une taxe en vue de la protection de leurs appellations d'origine en France et à l'étranger et de leur propagande. Au lieu de réclamer des subventions à l'Etat, comme tant d'autres, il lui donnent le quart de leurs cotisations qu'ils lui fournissent pour ses agents de la répression des fraudes, pour l'enseignement agricole. Et l'on viendrait appliquer au Comité national des appellations d'origine et à ses ressources toutes les phrases qui ont entraîné ces temps-ci, un peu à la légère, dans la presse, sur les scandales des Offices, les abus des subventions, etc...

Il n'y a vraiment pas de quoi encourager l'organisation professionnelle !

Nous savons, d'ailleurs, qu'il n'a nullement été question de priver le Comité national, en tout ou même en partie, du revenu de la taxe de deux francs. Il n'y a donc aucun danger immédiat pour lui de ce côté. Mais nous avons le droit de songer à l'avenir et de réclamer un système qui n'offense pas la vérité et ne jettera pas la confusion dans les esprits, puisque le mot de subvention prête à l'équivoque. Le scandale en cette matière serait qu'on frustrât les viticulteurs du produit d'un sacrifice qu'ils ont librement consenti.

L'OIDIUM de la VIGNE

LES SOUFrages

Aussitôt après le débourement il apparaît de préférence sur les coteaux abrités lorsque la température et l'hygrométrie de l'air lui est favorable.

Il se manifeste à première vue par une efflorescence d'un blanc grisâtre, cendré terne et épais, formant un lacs que l'on retrouve sur toutes les parties vertes de la vigne, rameaux, feuilles, fleurs et fruits et ayant une odeur de moisi caractéristique.

Les feuilles attaquées présentent des taches farineuses blanchâtres, dues à des filaments très fins que l'on enlève facilement avec le doigt ; par la suite, ces taches deviennent gris sale cendré.

Les raisins se recouvrent de taches blanchâtres au début, grisâtres ensuite et cendrées plus tard. Si l'attaque se produit à la floraison, elle entraîne la coulure. Par la suite, les jeunes grains atteints se développent mal, se dessèchent et tombent. Les attaques cessent à la véraison.

Les germes de l'oidium passent l'hiver dans les bourgeons cachés dans les écaïles ou sur les écorces, d'où il vient peu à peu transporter au loin. Peut-on par les traitements d'hiver, diminuer l'invasion au printemps ? Généralement, ces traitements donnent peu de résultats. Ils consistent en aspersion ou en badigeonnage du bois, après la taille, avec une solution d'acide sulfurique à 10 % en poids, en pulvérisation au permanganate de potasse à 2 ou 3 %.

Si les traitements d'hiver donnent peu de résultats, les traitements appliqués durant la période végétative sont plus efficaces, à la condition, comme pour le mildiou, de les appliquer préventivement.

Le soufre reste, toujours l'agent le plus efficace pour combattre l'oidium. Les viticulteurs ont à leur disposition plusieurs qualités de soufre : le sublimé, le trituré, les précipités ou soufres noirs et des soufres de valeur secondaire.

Le soufre sublimé ou fleur de soufre, le plus pur, le plus fin et le plus léger, est le meilleur. M. Viala estime que 100 kilos de soufre sublimé équivalent à 125 kilos de soufre trituré. Il est surtout recommandé pour les deux premiers traitements.

Le soufre trituré, quoique moins fin est presque aussi pur (99 % de pureté) ; c'est le plus employé de tous dans le Midi où, sous l'effet de la chaleur, il agit efficacement. Le commerce le livre maintenant à la finesse de la maille 100.

Les maladies cryptogamiques de la vigne

(1)

Dans le courant de l'année, il faudra veiller à ce que feuilles, sarments et raisins soient toujours cuirassés contre une attaque, au moment précis où elle aurait chance de se produire. On considère que trois traitements sont généralement suffisants, quand ils sont exécutés aux époques convenables.

La première aspersion devra toujours être appliquée, quand bien même les conditions météorologiques ne seraient pas favorables au mildiou. Elle aura lieu du 10 au 25 mai, ou plus exactement lorsque les pousses de l'année auront en moyenne 15 à 20 centimètres de longueur.

Le deuxième traitement qui présente une très grande importance, car il coïncide généralement avec l'époque où le mildiou se montre le plus meurtrier, sera exécuté aussitôt après la floraison (seconde quinzaine de juin). Enfin, la troisième aspersion aura lieu un peu avant la véraison, c'est-à-dire du 20 juillet au 10 août.

En année particulièrement favorable à cette maladie (succession des pluies par les journées chaudes), il peut être urgent pour lutter victorieusement contre le fléau, de donner un quatrième traitement, dans ce cas le troisième sera plus rapproché du second.

Voilà pour les opérations régulières auxquelles devront s'astreindre tous les vigneronniers soucieux de leurs intérêts.

Nous ajouterons que, dans certaines occasions, il conviendra d'appliquer ce que nous appellerons des traitements d'extinction. Certains cépages très sensibles au mildiou et plantés dans un milieu un peu humide, sont quelquefois rongés par ce champignon, malgré les traitements réguliers. Ces foyers d'infection devront être surveillés très attentivement, et il faudra dès l'apparition des premières taches, couvrir de liquide anticryptogamique les ceps atteints et ceux les entourant. Ces traitements partiels permettront d'enrayer la propagation rapide de la maladie et rendront ainsi les opérations régulières plus efficaces.

Il suffit de doses excessivement fai-

bles de sels de cuivre pour enrayer le développement du mildiou, mais encore faut-il que ces matières toxiques puissent se dissoudre rapidement dans les gouttes de rosée où les germes de la maladie trouveront les conditions nécessaires à leur développement.

Ces sels de cuivre devront en outre se trouver en assez grande quantité à la surface de tous les organes susceptibles d'être atteints ; la pulvérisation devra donc porter sur les feuilles, les jeunes sarments et les raisins. La meilleure solution sera celle qui collera le mieux sur ces organes et qui y restera adhérente le plus longtemps possible, même sous l'effet de pluies.

Cette qualité permettra de restreindre considérablement l'importance des invasions dont on pourra plus aisément préserver les pousses nées après l'application de la solution. On renouvellera ainsi les traitements bien moins fréquemment.

Le sulfate de cuivre est, de tous les sels cuivriques, celui qui est le plus couramment employé. Il donne des résultats certains. Les vigneronniers devront se procurer par l'intermédiaire des syndicats de leur région ; en procédant ainsi, ils le paieront moins cher et obtiendront plus facilement une garantie de sa pureté qui doit atteindre 98 %.

La dissolution simple de ce sel n'aurait pas suffisamment d'adhérence ; de plus, mal dosée, elle causerait la brûlure des jeunes tissus. Il faut lui adjoindre une certaine quantité de chaux qui, tout en neutralisant l'acidité du sulfate, communiquera à l'ensemble une adhérence remarquable.

L'efficacité de cette composition à laquelle on donne le nom de bouillie bordelaise, s'est toujours montrée supérieure à celle de toutes les autres mixtures, nous lui accordons la préférence.

Voici la formule que nous conseillons pour les trois traitements : 2 kilos de sulfate de cuivre et 1 kilo de chaux vive pour 100 litres d'eau. On préparera la bouillie de la façon suivante :

Le sulfate de cuivre, logé dans un petit panier ou un sachet, sera sus-

pendu à l'aide d'un bâton au-dessous d'une vieille barrique défoncée contenant environ 80 litres d'eau. (Cette opération pourra se faire la veille du traitement). D'autre part, on préparera le lait de chaux en versant lentement, une dizaine de litres d'eau sur la chaux en pierre, placée dans un baquet de façon à bien la délayer.

Au moment précis de l'emploi, il n'y aura plus qu'à verser très lentement ce lait de chaux dans la liqueur bleue de la barrique (ce pas faire l'inverse), tandis qu'un aide agitera le mélange à l'aide d'un bâton. (Il sera bon de verser le lait de chaux sur un tamis, de façon à séparer les impuretés, parties non cuites, qui existent toujours dans la pierre). Il n'y aura plus qu'à compléter le volume à 100 litres avec de l'eau.

Avec une barrique contenant 200 litres environ, on peut d'un seul coup faire dissoudre 4 kilos de sulfate dans 80 à 100 litres d'eau, délayer 2 kilos de chaux dans 10-15 litres et verser, comme il est dit ci-dessus, et terminer en remplissant la barrique avec de l'eau ordinaire. On aura ainsi préparé 200 litres d'une bouillie très efficace.

Les vigneronniers qui ne disposeraient que de chaux éteinte (celle prête à faire du mortier) devront en délayer une quantité plus élevée que s'il s'agissait de chaux en pierres. On conseille généralement 3 kilos à 3 kilos 7. Le mieux serait, en présence des qualités très différentes que présentent les chaux vives ou éteintes, de se servir de papiers indicateurs qui, lorsqu'ils sont placés dans la liqueur bleue, changent de teinte au moment où la quantité de lait de chaux versée est suffisante pour avoir produit la neutralisation complète de l'acidité du sulfate. Nous conseillons aux vigneronniers de se munir de papier de tournesol qui du rouge passe au bleu, ou mieux de papier imprégné de phénolphtaléine qui, d'un beau blanc dans le vitriol, devient d'un beau rouge quand la bouillie renferme suffisamment de chaux.

On conseille quelquefois de remplacer celle-ci par du carbonate de soude (vulgairement de la soude). On emploie alors 3 kilos de ce produit contre 2 kilos de sulfate de cuivre ; le mieux serait encore d'utiliser le papier indicateur. Cette bouillie dite « tourguignonne » encrasse peut-être moins les appareils que la « bordelaise », mais son efficacité est un peu moindre.

Depuis quelques années, on vend dans tous les centres viticoles une très grande quantité de produits spéciaux, dont la facilité d'emploi captive souvent les vigneronniers. Sans aucun doute nos préférences vont à la bouillie préparée comme nous l'avons indiquée.

Ceux qui se risqueront à l'emploi des préparations vendues par le commerce, feront bien de s'en faire donner la teneur en oxyde de cuivre, toujours exprimée en sulfate de cuivre à laquelle elle correspond. Ils se rendront ainsi compte de la quantité de principe actif qu'elles contiennent.

L'épandage de la bouillie se fait à l'aide de pulvérisateurs dont les modèles varient à l'infini. L'acheteur doit exiger la solidité, la légèreté, la simplicité de mécanisme et le bon marché. Nous appelons tout particulièrement l'attention des viticulteurs sur le jet placé à l'extrémité des lances. Il doit donner une pulvérisation très fine.

Cette pulvérisation n'est réellement efficace qu'autant qu'elle porte sur tous les organes de la vigne ; la lance ne doit pas être tenue trop près des feuilles, car il se produirait un ruissellement à leur surface qui ne serait pas aussi favorable que la fine gouttelette déposée régulièrement sur toute la surface. Au moment du deuxième traitement, il importe de mouiller toutes les grappes en faisant pénétrer le jet à l'intérieur des ceps, les manifestations de rot gris et de rot brun constatées en ces dernières années, témoignent de la mauvaise exécution presque générale des traitements.

La plupart des vigneronniers courent, c'est le cas de le dire, quand ils exécutent ces opérations ; il est préférable d'aller moins vite et de faire bien.

Ajoutons que les bouillies ne sont réellement efficaces que si elles sont employées fraîches.

(A suivre).

Jean d'AKAIR.

(Reproduction interdite).

(1) Voir Bulletin du 6 Mai 1939.

LA PRODUCTION MONDIALE DU VIN

Voici en millions d'hectolitres, la production des principaux pays viticoles de l'univers :

France, 58 ; Italie, 45 ; Algérie, 22 ; Espagne, 16 ; Portugal, 10 ; Roumanie, 9,5 ; Argentine, 9 ; U.R.S.S. et Yougoslavie, chacun 5 ; Chili, 4 ; Grèce, 3,6 ; Allemagne (y compris l'Autriche et les Sudètes), 3,5 ; Hongrie, 3 ; Tunisie et Bulgarie, chacune 2 ; Brésil, Union sud-africaine et Australie, chacun 1.

VII^e Fête Nationale des Vins de France

MONTPELLIER - BÉZIERS Juillet 1939

PROGRAMME SAMEDI 1^{er} JUILLET

Réception des délégations à Béziers A 17 heures : visite de l'Oppidum d'Ensurne, acquis par l'Etat, de son Musée National, de ses richesses uniques au monde. Enserune à quelques kilomètres de Béziers, dans un site merveilleux, montre ses maisons, ses silos, ses objets d'art datant de XXVI siècles.

Dîner et soirée à Béziers, offerts aux délégations, fête de nuit. - A minuit, départ pour Montpellier (car ou train spécial, trajet 1 heure). Nos commissaires vous accompagneront à votre Hôtel.

DIMANCHE 2 JUILLET

8 heures : arrivée du Président de la République à Béziers. Visite au Monument aux Morts d'Injalbert. Réception à la Mairie. Inauguration du Musée du Vin. Salut du Chameau de Béziers, manifestation folklorique, danses et chants. Démonstration du « sarmant de vigne, nouveau carburant ».

A 9 h. 45, départ du Président pour Montpellier en automobile. A 11 h. 30, arrivée à Montpellier, visite au Monument aux Morts. A 13 heures, Banquet officiel à l'Ecole Nationale d'Agriculture, et inauguration du buste du Professeur Ravaz.

A 15 heures, défilé du cortège traditionnel devant le Président, sous les ombres de l'Esplanade (partie historique, animaux allégoriques, glorification du « pinard », délégations, folklore, remise de l'Etendard. Inauguration par le Président de la

République de la nouvelle Faculté des Lettres et des Nouvelles Cliniques Médicales.

Le Président dînera à la Préfecture et partira pour Paris vers 21 heures. Le soir, grande fête populaire sur l'Esplanade et au Peyrou, avec feu d'artifice, danses, chants, manifestations folkloriques.

EXCURSIONS DANS LES VIGNOBLES OFFERTES AUX DELEGATIONS VITICOLES.

LUNDI 3 JUILLET

Visite de la Cave Coopérative de Vinification de Marsillargues (150.000 hectos). Visite de la région nord de Montpellier, où nous déjeunerons, puis du nord de la mer, avec dîner à Sète, fête nautique, etc... Coucher à Montpellier.

MARDI 4 JUILLET

Départ de Montpellier pour le Haut-Biterrois, déjeuner à Lamalou-les-Bains, nouvelle route forestière et touristique très pittoresque, St-Pons-de-Théval, Combattants, St-Pons-de-Théval, etc...

Dîner et fête de nuit à Béziers ou à la mer, de la danse et de la joie ! Les trains rapides de nuit emporteront ceux qui ne voudront pas rester. Le Comité pourra modifier le programme.

P.-S. — Signalons que la Loire-Inférieure sera représentée à cette 7^e Fête Nationale des Vins de France, par une importante délégation de vigneronniers ayant à leur tête la bannière du Muscadet.

L'application du Statut Viticole

M. Barthe, député, président de la Commission des Boissons, vient de recevoir du directeur général des Contributions indirectes, la lettre suivante concernant l'application du statut viticole :

« Vous avez bien voulu me communiquer un vœu émis par le Conseil d'Administration du Syndicat des Vignerons du Vaucluse et tendant à rétablir dans le Code du Vin, en l'étendant à la distillation obligatoire, une disposition supprimée par le décret du 31 mai 1938 et qui exonérait du blocage les viticulteurs sinistrés au cours de l'année précédant celle de la récolte imposable et dont la production n'avait pas dépassé 20 hectos à l'hectare, du fait de calamités atmosphériques ou de maladies provoquées par les cryptogames ou les insectes.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le décret du 31 mai 1939 a supprimé cette disposition, en vue d'uniformiser les exonérations de blocage et de distillation et mettre fin à certaines anomalies.

« Les prestations d'alcool et le blocage tendent, vous le savez, à équilibrer les disponibilités et les besoins du marché viti-vinicole. L'élément principal des disponibilités est constitué par la récolte de l'année. Comme cette récolte supporte les charges imposées aux viticulteurs, il est normal d'en dispenser ceux dont la production a été défectueuse, puisque la récolte de l'année précédente, qui a déjà été considérée, en son temps, pour savoir si elle devait être assujettie ou exemptée.

« Une production inférieure à 20 hectolitres à l'hectare accuse généralement un déficit de 50 p. cent au moins comparativement à la moyenne des trois années précédentes et elle a déjà motivé une exonération de blocage et de distillation.

Sous l'ancien régime, en effet, un viticulteur, dont une récolte avait présenté un rendement inférieur à 20 hectolitres, était assuré de l'exonération pour sa récolte suivante, même si celle-ci passait par exemple à 200 hectolitres à l'hectare. On enregistrait alors des situations paradoxales. Un viticulteur ayant obtenu 20 mille hectolitres de vin à raison de 250 hectolitres à l'hectare, était exonéré du blocage, parce que sa récolte précédente avait été affectée par la gelée, la grêle ou le mildiou. Par contre, un producteur de 500 hectolitres, obtenus avec un rendement moyen de 18 hectolitres, pouvait demeurer assujéti. L'intéressé devait attendre l'année suivante pour bénéficier d'une exonération qu'il n'était d'ailleurs pas sûr d'obtenir, car on pouvait fort bien alors, enregistrer une récolte d'ensemble défectueuse, n'exigeant pas le recours au blocage.

C'est pour éviter des conséquences semblables que le décret du 31 mai 1938 a uniformisé les exonérations de blocage et de distillation en les faisant porter uniquement sur la récolte de l'année en cours. C'est immédiatement après un sinistre qu'il faut accorder une exonération et non pas une année plus tard.

C'est pourquoi je me prononcerais

Questions et Réponses Droit d'arrachage

DEMANDE : Un fermier est lié à son propriétaire par un bail de 25 ans, qui part de 1923. D'après ce bail, le fermier s'engage à laisser subsister, au moment de l'expiration dudit bail, les vignes ou arbres fruitiers qu'il aurait pu planter. Il s'interdit donc de procéder à aucun arrachage.

Or ce fermier a planté, avant 1930, 10 hectares de vignes. On demande s'il a droit pendant la durée de son bail et sans attendre l'expiration de celle-ci, d'arracher ce qu'il a planté lui-même et de replanter à due concurrence sur la même propriété ?

REPONSE :

Le fermier doit, à notre avis, respecter la clause du bail selon laquelle il s'est engagé à laisser subsister, à son départ, la situation du vignoble ou des arbres fruitiers qu'il a plantés lui-même durant son temps de présence sur le domaine considéré. Mais s'il obtient l'acquiescement du propriétaire pour arracher tout ou partie des vignes, il pourra effectuer des plantations de remplacement (entretien du vignoble). Pour que cette reconstitution puisse avoir lieu, il faut que les vignes aient été arrachées sans servitude depuis le 1^{er} octobre 1931 et qu'elles n'aient pas déjà été compensées par des plantations de remplacement (art. 85 du Code du Vin).

Exploitation distincte

DEMANDE : Un propriétaire possède sur le territoire d'une même commune, deux exploitations, et pour chacune d'elles la culture est opérée avec un personnel distinct, un matériel et un cheptel particuliers, tandis que la vinification a lieu séparément par exploitation. Dans ce cas, y a-t-il cumul des déclarations pour l'application du blocage et de la distillation ?

REPONSE :

Non. Chaque exploitation étant distincte, fait l'objet d'une déclaration séparée et on retient seulement sa production propre pour les calculs des charges du statut viticole.

Vins de pays

DEMANDE : Comment un négociant doit-il indiquer sur chaque fût la mention « vin de pays provenant de canton de... » ? Peut-il le faire au moyen d'étiquettes et, dans ce cas, quelles sont les dimensions minimales ?

REPONSE :

Aux termes de l'article 304 du Code du Vin, le lieu de production des vins de l'espèce doit figurer clairement sur les récipients, factures et pièces de régie. Quant à l'étiquette pouvant être utilisée en l'occurrence, son format est seulement réglementé à l'égard des bouteilles (5 cm. x 3 cm.).

très nettement le cas échéant contre la prise en considération du vœu présenté par le Syndicat des Vignerons du Vaucluse.

COURS OFFICIELS

Viande Nette				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext. (1)
Bœufs	11.30	10.00	8.70	12.00
Vaches	11.40	9.30	8.00	13.30
Taureaux	8.80	8.30	7.90	9.70
Veaux	16.00	14.30	12.70	17.90
Moutons	19.70	16.00	13.00	20.20
Porcs	13.72	12.86	9.72	14.28
Brebis	de 10.60 à 13.20			

(1) Cours officiels.

COURS OFFICIELS

Viande nette				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext. (1)
Bœufs	11.30	10.00	8.70	12.00
Vaches	11.40	9.30	8.00	13.30
Taureaux	8.80	8.30	7.90	9.70
Veaux	15.00	13.00	11.40	17.00
Moutons	19.10	15.40	12.40	19.60
Porcs	13.72	12.58	9.28	14.28
Brebis	de 9.50 à 12.20			

(1) Cours officiels.

La Vie Syndicale

COUËRON

Une erreur d'impression s'est produite dans notre dernier Bulletin, relatif à la date de l'Assemblée générale des Membres du Syndicat de Couëron.

Cette réunion aura lieu, non pas le 17 Juin, mais dimanche prochain 11 Juin, à 9 heures (légal), salle de l'Hôtel du Cheval-Blanc, à Couëron.

Élections d'un Président et d'Administrateurs. Questions diverses professionnelles.

M. Faivre prendra la parole. Tous les Adhérents sont instamment priés d'y assister.

MOUZILLON

M. Basile Huteau, au bourg de Mouzillon, vient d'être nommé Agent du Syndicat Central des Agriculteurs.

Tous nos fidèles adhérents de la commune pourront s'adresser désormais à notre nouveau correspondant, dont ils connaissent déjà la compétence et le dévouement.

Porcs
Arrivages: 932. Réserves vivantes: 1611. Introductions directes: 3.863. Renvol: 0.
Cours au kilo vif: 90 à 100 kilos net, extras, vendus au détail 9.90 à 10; bons maigres du Centre et de l'Ouest, 9.80 à 10; cochons épais du Centre et de l'Ouest, 9.40 à 9.70; gros gras nourrisseurs, 8.80 à 9.30; petits maigres, 8.50 à 9.20; fonds de parquets, 8.70 à 9; porcs du Craonnais, 9.90 à 10; porcs Vendéens, 9.80 à 10; cochons, 6.70 à 7.30.

Arrivages de la Région à la Villette
Côtes-du-Nord: 40 veaux.
Deux-Sèvres: 30 bœufs, 20 vaches, 5 taureaux, 64 porcs.
Ille-et-Vilaine: 30 bœufs, 20 vaches, 10 taureaux, 200 veaux, 80 porcs.
Finistère: 30 bœufs, 20 vaches, 20 taureaux, 5 veaux.
Loire-Inférieure: 100 bœufs, 80 vaches, 30 taureaux, 42 veaux, 83 porcs.
Maine-et-Loire: 300 bœufs, 200 vaches, 50 taureaux, 140 veaux, 250 moutons, 94 porcs.
Mayenne: 280 bœufs, 220 vaches, 60 taureaux, 10 veaux, 20 porcs.
Morbihan: 10 bœufs, 10 vaches, 5 taureaux, 10 porcs.
Sarthe: 400 bœufs, 270 vaches, 40 taureaux, 300 moutons.
Vienne: 126 bœufs, 80 vaches, 30 taureaux, 15 veaux.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

Observations
Le temps est maintenant beaucoup trop chaud et orageux pour que la consommation de la viande n'en soit pas affectée. Les acheteurs, par suite, se montrent très réservés, et la vente a été difficile en toutes catégories. Des baisses importantes ont dû être consenties, notamment en gros bétail.
Pour les gros bovins, la vente a été difficile en toutes catégories et surtout dans les qualités ordinaires. Une baisse générale de 2 à 6 sous par livre nette a été pratiquée.
Le temps chaud a également pesé sur les autres marchés.
Les offres de veaux, notamment étaient trop importantes, et la vente a été difficile en toutes catégories. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 4 à 5 sous par livre pour les veaux de 6 à 6 sous pour la grande majorité des transactions.
Les marchés des moutons et des porcs ont relativement mieux résisté. Baisse de 4 à 5 sous par livre pour les ovins et de 10 centimes seulement au kilo vif en porcs.

La perte de valeur des porcs gras ou trop lourds

L.A.G.P.V. a déjà eu l'occasion à différentes reprises d'attirer l'attention des éleveurs sur la dévaluation que subissent les animaux lorsqu'ils sont trop gras ou simplement lorsqu'ils dépassent un poids donné.

Cette deuxième considération a été confirmée d'une façon frappante ces derniers mois, où l'on a vu couramment vendre le même prix deux bœufs de qualité comparable, l'un d'un poids commode (350 kg de viande), l'autre trop lourd pour la demande moyenne (450 kilos). Les 100 kilos supplémentaires avaient donc coûté à produire sans rapporter un centime à l'éleveur.

Le fait est au moins aussi manifeste pour les porcs.

Il convient de s'en rapporter aux indications données à ce sujet par les utilisateurs: salaisoniers et charcutiers. Nous avons toujours considéré en effet que le producteur doit, dans toute la mesure du possible, se laisser guider par ceux qui achètent ses produits et, au besoin, solliciter leurs avis. Il ne lui sera pas toujours possible de s'y conformer entièrement, dans le cas de la viande ou du moins de certaines espèces, en raison des nécessités variées de l'exploitation.

C'est le cas par exemple pour les bovins laitiers ou de travail. Pour le mouton ou le porc en revanche, où l'abattage est la fin principale de presque tous les sujets, le contact ne sera jamais assez étroit, entre le producteur et celui qui écoulera ses animaux.

L'un des rôles principaux d'une association comme l'A.G.P.V., est de faciliter ce contact dans l'intérêt bien compris de ses membres.

Il nous paraît donc utile de signaler ici quelques points relatifs à l'utilisation des porcs et qui nous sont signalés par des représentants des industries transformatrices.

A l'heure actuelle, il semble qu'en raison des circonstances relativement favorables depuis quelques mois à l'élevage porcin, nombre d'éleveurs aient conservé des animaux plus longtemps, pensant valoriser davantage les nourritures en les faisant transformer dans l'espoir de cours avantageux sur le marché du porc.

On trouve donc en grand nombre sur ce marché des porcs de plus de 100 kilos, c'est-à-dire ayant, surtout

des différences typiques et que chacun peut contrôler ne découlent d'aucun ostracisme; elles sont simplement la conséquence d'un état de choses auquel on doit se reporter. Le jambon acheté aux Halles par le salaisonier subit une « parure » qui lui enlève 13 à 15% de son poids s'il est normal, ces parures étant vendues à peu près 8 francs le kilo actuellement.

Si le jambon est gras et lourd, il faudra lui enlever jusqu'à 30 ou 35% d'ajout majoration du prix du restant, de l'ordre de 4 francs par kilo, à laquelle il faut ajouter la dépréciation du jambon encore gras à l'intérieur et qui, de ce fait, est moins recherché de la clientèle, d'où la différence de prix signalée plus haut.

De même, le jambon simplement gros, sans être spécialement gras, subit une dévalorisation.

Un jambon moyen offert dans un magasin de détail trouvera beaucoup plus difficilement preneur s'il vaut 200 francs la pièce que s'il en vaut 100. Les petits jambons font donc prime en raison des possibilités de l'acheteur.

De plus, le gros jambon fait de grosses tranches dont le prix relativement élevé effraie le client. Enfin, beaucoup de magasins ayant un débit limité, le jambon risque de rester longtemps sur la machine où il prendra un aspect moins flatteur, d'où nouvelle cause de dépréciation.

En résumé, pour des raisons diverses, mais de bon sens et contre lesquelles il est inutile de s'insurger, les charcutiers et les salaisoniers recherchent des porcs de poids moyen, 100 kilos vifs étant le poids optimum, et le porc trop gras ou trop lourd ne paie pas.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le plus grand compte de ces indications, dans la mesure du moins où les circonstances le leur permettent.

Les éleveurs ont tout intérêt à tenir le

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

248. — A LOUER, 21 Septembre 1939, Ferme « la Butte », à Saint-Mol, située route de Guérande, à Herbignac, 28 ha. de terre, Ecrire M. A. H. 11, avenue Desgrèdes du Lou, à Nantes.

249. — Commune de Monnières, les Guerches. A LOUER pour la Toussaint 1939, terres, prés, vignes, contenance à débattre, facilités de traiter. S'adresser aux Guerches.

250. — A VENDRE, jol. harnais à un cheval, excellent état. Conditions avantageuses. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

90. — ON DEMANDE ménage retraité pour gardiennage parc. Logement et avantages en nature. Ne répond qu'à lettres indiquant références. Marquise de Gouvello Sarzeau (Morbihan).

91. — FEMME, 45 ans, demande place bonne à tout faire. S'adresser chez Guilbaud, la Boissière Saint-Philbert-de-Grans-Lieu (L.-Inf.).

92. — MENAGE jardinier cherche place pour 1^{er} Août, sérieux, sobre et actif, toutes mains, femme basse-cour, ménage, environs Nantes. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Avoine grise ou noire « Bretagne » 100; bigarrée « Bretagne » 86; sarasin « Bretagne » 129; orge indigène « Cotes du Nord » 100; « Maroc » 93; mais Indo-Chine, 141; riz Saigon n° 1, 131 fr.

Pailles et Fourrages

Balles, haute densité, les 100 kilos, wagons départ :
Paille de blé : Nord, Pas-de-Calais, 24.50; Aisne, Oise, Seine-et-Marne, 26; Indre, Cher, 27.
Paille d'avoine : Aisne, Oise, 22; Seine-et-Marne, 22.50; Indre, Cher, 23.
Paille d'orge ou escourgeon : Loiret, Indre, Cher, 23.
Nouvelle récolte sur 4 de septembre : Blé : Oise, Aisne, Indre, Cher, Loiret, 23.50 à 24; Avoine : Oise, Aisne, 21; Indre, Cher, 21; Orge : Loiret, Indre, Cher, 20.
Foin : sur 4 de sept., Midi 38.
Luzerne : Première coupe sur 5 d'août, 37.50 à 38.
En bottes sur julin : Luzerne : Première coupe, 50; — Trèfle : 38.

Animaux de Boucherie

VIANDES DE BOUCHERIE
Cours du 2 juin 1939
484 VEAUX. — Le kilo vif : 6.75 à 9, rentré à Nantes.
27 BEUFES. — Devant : le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 3 à 3.25; 2^e qualité, 2.25 à 2.50; 3^e qualité, 2 à 2.25. — Derrière : le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 6.75 à 7.50; 2^e qualité, 6.25 à 6.75; 3^e qualité, 4.50 à 5.50.
163 MOUTONS. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 7.50 à 8.50; 2^e qualité, 7 à 7.50. Agneaux sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS
Nantes, le 7 juin.
Artichauts, les douze, 20; asperges, la botte, 4; carottes, le paquet 1.50; céleri branches, les six 7; chou-fleur, la pièce 2; chou-pommis, la pièce 2; choux verts, les douze, 4; cresson, les douze 8; chicorée, les douze 8; épinards, le kilo 1.50; haricots verts, le kilo 10; laitues, les vingt 8; melon, la pièce 20; navets, le paquet 1.50; oignons, le kilo 1; petits pois, le kilo 1; poireaux, la botte 10; pommes de terre, le kilo 1.50; radis, les douze 8; salsifis, le paquet 3; scorsonères, le paquet 3; tomates, le kilo 4; fraises, le kilo 5.
Cerises, le kilo 4; fraises, le kilo 5.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 7 juin 1939.
POMMES DE TERRE
En raison de la mévente, le Comité Interprofessionnel des Pommes de terre n'a pas publié de cours. Les vieilles restent cotées à 30 fr. les 100 kg. en vrac, départ, Ronde Jaune ou Beurre-Hugon.

En nouvelles, logé départ : Paimpol, 52 à 54; environs de Paimpol, 48 à 50; Saint-Malo, 60 à 62; Château-Renard ou Barbenant, 70; Cavallion, 95; Perpignan, 85 à 90.

CAROTTES

Pas de marchandise.

NAYETS

Pas de marchandise.

OIGNONS

Plus d'oignons d'Egypte à Marseille.

Les premiers oignons blancs de Cavallion cotés 110 à 120, départ.

Légumes Secs

100 kilos : flageolets du Nord, 495; Lingots Nord 510; chevriers arpaçon, dourdan extra 580 à 600; bons 500 à 535; plats midi gros, 435; extra 445 à 450; cocos lances 430; pois ronds Nord 275; pois décoratifs 410; féveroles, 145 à 150; lentilles de champagne, 215.

Graines Fourragères

Trèfle incarnat hâtif à livrer sur juillet, 600 à 625, les kilos, logés départ.

CIDRE

Le marché reste encore sans activité et les cours se retrouvent à leur niveau précédent; en Sarthe, Perche, de 8 à 9 francs le degré hecto départ; en Vallée d'Auge de 10 fr. 50 à 11 francs; en Bretagne de 6 fr. 50 à 7 francs. Ces prix s'entendent pour livraison en disponible et livrable pendant les mois chauds.

Eaux-de-vie de cidre

Vers la fin de cette huitaine les acheteurs s'intéressent au marché et les cours sont bien tenus.
Départ Ouest, Normandie, il est coté pour livraison disponible, 100 à 110; 710-735 francs l'hecto 100 degrés. Ces prix s'entendent départ, pour les eaux-de-vie de qualité courante.

Cours des Vins

Muscadet 575 à 700 fr.
Gros-Plant 325 à 375 fr.
Sapheles 325 à 375 fr.
Othellos 300 à 350 fr.
Noah, selon degré 225 à 275 fr.
Vin du Midi, le degré 16 à 17.50

HALLES CENTRALES

Paris, 7 juin.
BEURRE. — Cours extrêmes et cours moyens, le kilo:
En toutes centrifuges: Des Laiteries Coopératives Industrielles: Normandie, 21 à 24 (22.50); Charente, Poitou, Touraine, 21.50 à 24.50 (22.80);
Malgés: 20.80; Bretagne, 20 à 21.50 (20.80); autres provenances, 19 à 20.50 (19.50).
En 1/2 kilo: non salé, 18 à 19.50 (18.50); salé, 21.
Arrivages: 2889 colis; 33.230 kgs. Réserve: 1101 tonnes.
Vente assez bonne. Cours approximatifs: Beurre: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poules: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 11; 3^e qualité, 9 à 10; 4^e qualité, 8 à 9; 5^e qualité, 7 à 8; 6^e qualité, 6 à 7; 7^e qualité, 5 à 6; 8^e qualité, 4 à 5; 9^e qualité, 3 à 4; 10^e qualité, 2 à 3; 11^e qualité, 1 à 2; 12^e qualité, 0 à 1.
Poulets: 1^{re} qualité, 11 à 12; 2^e qualité, 10 à 1